



AUVERGNE-
RHONE-ALPES
BASKETBALL

BULLETIN OFFICIEL
LIGUE AURA DE BASKETBALL
SAISON 2021/2022



BULLETIN
N°18
07.01.2022

SOMMAIRE

Infos Générales

Page 1

Commission des Compétitions

Page 2

Formation des Entraîneurs - Revalidation

Page 5

Label FFBB CITOYEN MAIF

Page 8

INFOS GENERALES



IFRABB



COMMISSION COMPETITIONS

Coupe de France

La Coupe de France reprend ses droits ce week-end avec les 32èmes de finales des U17M, l'occasion de faire un focus sur toutes les équipes de la région encore en course !

21 **COUPE** 22 DE **FRANCE** DE BASKETBALL

ÉQUIPES SENIORS AURA QUALIFIÉES POUR LES COUPES NATIONALES TROPHÉES FÉMININ ET MASCULIN

SENIORS FÉMININES

7 ÉQUIPES EN 16^{ÈME} DE FINALE
22% TAUX REPRÉSENTATION NATIONALE

PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB	NF1
ROANNAIS BASKET FÉMININ	NF1
FC LYON ASVEL FÉMININ - ESPOIR	NF1
ASVEL VILLEURBANNE B FÉMININ	NF1
IE - CTC JL BOURG - BC VIRIAT	NF3
LE COTEAU BASKET	NF3
LA RAVOIRE CHALLES BASKET	PNF

SENIORS MASCULINS

6 ÉQUIPES EN 16^{ÈME} DE FINALE
19% TAUX REPRÉSENTATION NATIONALE

CS PONT DU CHATEAU	RM2
TAIN TOURNON AG	NM3
LA RAVOIRE CHALLES BASKET	NM2
AUBENAS US	NM2
BEAUJOLAIS BASKET	NM2
IE GRENOBLE BASKET 38	NM2



COUPE DE FRANCE DE BASKET



AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
BASKETBALL

21 **COUPE** 22
DE
FRANCE
DE BASKETBALL

ÉQUIPES JEUNES AURA
QUALIFIÉS POUR LES COUPES NATIONALES

U17 MASCULINS

12 ÉQUIPES EN 32^{ÈME} DE FINALE
21% TAUX REPRÉSENTATION NATIONALE

JL BOURG EN BRESSE	FRANCE
J.A. VICHY CLERMONT METROPOLE	FRANCE
ST CHAMOND B VALLEE EN GIER	FRANCE
ROANNE CHORALE	FRANCE
ASVEL BASKET	FRANCE
AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET	FRANCE
ANDRÉZIEUX BOUTHÉON ALS B	RÉGION
ETOILE DE CHAMALIÈRES SAYAT	RÉGION
BASKET CRO LYON	RÉGION
AS TARARE	RÉGION
ST VALLIER BASKET DRÔME	FRANCE
IE - OULLINS STE FOY BASKET	FRANCE

U18 FÉMININES

3 ÉQUIPES EN 16^{ÈME} DE FINALE
9% TAUX REPRÉSENTATION NATIONALE

FC LYON ASVEL FÉMININ	FRANCE
PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB	FRANCE
IE - PONTCHARRA SPORTS	RÉGION



COUPE DE FRANCE DE BASKET



Concernant les niveaux professionnels :

Le 22 janvier 2022 : **Lyon Asvel Féminin (LFB)** affrontera **Basket Landes (LFB)** en quart de finale de la Coupe de France du Trophée Joe Jaunay

Le 16 février 2022 : **Lyon-Villeurbanne (Betclic Élite)** affrontera **Vichy-Clermont (Pro B)** et **Bourg-en-Bresse (Betclic Élite)** affrontera **Limoges (Betclic Élite)** en huitième de finale du Trophée Robert Busnel

Bravo à l'ensemble des équipes de la région qui permettent à notre Ligue de briller au niveau national. Tous nos encouragements pour la suite de cette compétition en espérant vous retrouver nombreux à l'Accor Hotel Arena les 22 et 23 avril 2022 prochain !

SURCLASSEMENTS



[NOUVELLE PROCEDURE DEMATERIALISEE DE SURCLASSEMENT – SAISON 2021-2022](#)



AUCUN DOSSIER DE SURCLASSEMENT PAPIER NE SERA TRAITE.

Tout document déposé ou envoyé à la ligue par voie postale sera renvoyé à l'expéditeur.

Consultez tous les PV de surclassement sur le site de la Ligue : [VOIR LES PV EN LIGNE](#)

FORMATION DES ENTRAINEURS

Revalidation Régionale des Entraîneurs 2021 / 2022

Mise à jour du 16/12/2021

IMPORTANT :

Refonte des secteurs de formation du CQP, ce qui a une incidence sur les lieux de revalidation. Tous les sites prévus sur le secteur Auvergnat (Clermont / Vichy), pour toutes les dates, sont annulés et déplacés à Andrézieux (42).

Les inscriptions éventuellement déjà réalisées sur ces sites peuvent être maintenues en prenant en compte ce déplacement ; elles peuvent aussi être supprimées sur demande.

La revalidation concerne les entraîneurs des équipes engagées en championnat régional ou national :

- JEUNES de U13 à U20 en R1-R2-R3
- SENIORS en PN-R2-R3
- SENIORS en NF2-NF3-NM3 + PN

L'offre des actions de formation permettant la revalidation est accessible sur le site de l'IFRABB : <https://www.ifrabb.fr/> menu Formations Continues puis page Revalidation Régionale

Pour la catégorie des coaches de Seniors en championnat national et prénational, la parution des offres se fait au fur et à mesure de la mise en place d'actions de formation. Une communication en directe avec les entraîneurs est aussi mise en place.

Il convient de se tenir régulièrement informé des offres disponibles, par l'intermédiaire du BO et en consultant le site de l'IFRABB.

Le principe

En fonction de la catégorie entraînée et du niveau de championnat, l'entraîneur doit des crédits de revalidation

La règle

UN crédit de revalidation s'obtient en participant à UNE action de formation.

Selon le type et la durée de l'action de formation, celle-ci peut valoir un ou plusieurs crédits.

Le tarif

25€ à régler dès l'inscription pour chaque action (ce tarif de base peut varier en fonction de la prestation offerte).

Les obligations

Catégorie	U13 - U15	U17 - U20	SENIORS		
Niveau	R1-R2-R3	R1-R2-R3	R2 + R3	PN	N3 + NF2
Obligation	<i>Nombre de crédits de formation dus</i>				
	2	1	1	2	4

Les situations particulières

- Pour un entraîneur-coach de plusieurs équipes, l'obligation de revalidation ne se cumule pas, celle à prendre en compte est la plus élevée; il peut ensuite s'inscrire indifféremment aux actions de formation concernant l'une ou l'autre des équipes dont il s'occupe.
- **NOUVEAU** : Pour un entraîneur soumis à la revalidation régionale, quelle que soit l'équipe ou les équipes dont il a la charge, s'il est salarié de club en CDI et à temps plein, qu'il est titulaire d'un diplôme de basket BE1/DE ou BE2/DES, il reste soumis aux mêmes obligations mais il peut alors s'inscrire aux actions de formation de son choix, dans les 3 catégories proposées.
- Pour un entraîneur dûment inscrit à une formation d'entraîneur fédéral lors de cette saison 2021 / 2022, son éventuelle revalidation obligatoire pour cette même saison est considérée comme acquise à la condition qu'il suive activement toute sa formation et qu'il se présente à toutes les épreuves.

* Cela concerne les formations dispensées par l'IFRABB: DEJEPS Basket-Ball, BPJEPS Basket-Ball, BPJEPS Bi-qualification Basket-Ball et Activités Physiques pour Tous, Formation Complémentaire, CQP P1, P2 et P3

* Cela ne concerne pas les entraîneurs inscrits en formation Brevet Fédéral, ni les entraîneurs inscrits au CQP dans le cadre d'un Programme Individuel de Formation qui vont repasser les épreuves suite à un échec initial; ceux-ci doivent répondre totalement aux obligations de la revalidation régionale

- Pour un entraîneur soumis à cette revalidation régionale qui interviendrait au sein d'un comité départemental ou de la ligue :

* au bénéfice de la formation de cadres (BF, CQP, etc.) : une intervention technique ponctuelle sera considérée comme une action de formation réalisée, la responsabilité complète d'un parcours de formation vaudra pour revalidation régionale complète acquise (il faudra alors fournir un justificatif certifié par l'organisateur); une intervention en tant que jury n'est pas valable et n'est pas considérée comme une action de formation

* au bénéfice de la formation du joueur (sélections départementales ou régionales) : si l'entraîneur est un membre permanent du staff en catégorie U12, U13, U14 ou U15 (on entend par là la présence à tous les entraînements, stages et tournois finaux en fonction de la catégorie RIC U12, TDE U13, TIS U14 et TIL U15), alors sa revalidation régionale complète sera considérée comme acquise

- Pour un entraîneur occupant un emploi de Cadre Technique, au sein d'un comité départemental ou de la ligue :
 - * s'il est le coach d'une équipe évoluant en championnat régional jeunes ou seniors, sa revalidation régionale est considérée comme acquise
 - * s'il est le coach d'une équipe évoluant en championnat de France seniors alors il est soumis aux obligations courantes
- Par rapport au championnat régional JEUNES qui se dispute cette saison en 2 phases après une phase préliminaire territoriale :
 - * sont considérés comme entraîneur d'équipes régionales, donc soumis à la revalidation régionale, tous ceux qui participent à la phase régionale 1 de novembre à février, y compris les entraîneurs dont les équipes vont descendre en championnat départemental à l'issue de cette phase
 - * devront se mettre en conformité avec l'obligation de revalidation régionale les entraîneurs des équipes qui accéderont au championnat régional (R3) pour la phase 2 de mars à juin après accession depuis leur comité départemental

Actions proposées par les comités départementaux

L'IFRABB a validé 4 actions organisées par des Comités comme permettant de satisfaire aux exigences de la revalidation régionale.

- Comité 26/07 :
 - * JAPS du 25/09 (demi-journée) = 1 crédit
 - * JAPS rattrapage du 25/10 (soirée) = 1 crédit
- Comité 38 :
 - * Campus du 12/09 (demi-journée) = 1 crédit
 - * Clinic du 11/11 (journée) = 2 crédits
- Comité 69 :
 - * JAPS du 25/09 (journée) = 2 crédits
 - * JAPS du 26/09 (journée) = 2 crédits

Les sanctions

En cas de non-respect des obligations liées à la revalidation régionale, le club sera soumis aux amendes financières suivantes pour chacune des équipes faisant défaut.

U13	300 €
U15	300 €
U17M-U18F	300 €
U20	300 €
Seniors R3	500 €
Seniors R2	500 €
Seniors PN	500 €
Seniors N3-NF2	700 €

Votre contact

Franck Bestoso, CTF de la Ligue, est chargé de mission pour la revalidation régionale
06.80.20.08.75 franck.bestoso@aurabasketball.com

LABEL FFBB CITOYEN MAIF



Vous connaissez le Label FFBB CITOYEN MAIF ?

Ce label est attribué aux structures s'appliquant à intégrer une démarche citoyenne dans leur projet de développement. Les candidatures 2022 sont d'ores et déjà ouvertes et vous pouvez envoyer votre dossier jusqu'au 31 mars 2022.

Les clubs intéressés peuvent préparer leur candidature en commençant par :

1. Prendre connaissance de la note fédérale disponible dans le bloc note effbb
2. Collecter dès à présent les preuves et les exemples d'actions déjà réalisées au sein de votre structure depuis le début de la saison
3. Prendre contact avec votre référente régionale en charge de la citoyenneté au sein de la Ligue et qui pourra vous guider dans votre démarche.

Pour présenter sa candidature au label «FFBB CITOYEN MAIF», le club candidat devra répondre **au minimum à 18 critères dont 10 incontournables** autorisant la poursuite de la candidature au titre de club label «FFBB CITOYEN MAIF».

Ces critères sont répartis dans 5 catégories :

- Ethique et respect
- Environnement et Transition écologique
- Intégration et diversité
- Solidarité partage
- Pratique féminine et féminisation

Pour tous renseignements utiles, votre contact Valérie REA, référente régionale : valerie.rea@aurabasketball.com

La labellisation FFBB Citoyen MAIF, pourquoi pas vous ?